## **CONSEIL DE QUARTIER NORD**

## Compte rendu de la réunion du mardi 22 octobre 2024

Lieu: L'Argos

Heure de début : 19h00 Heure de fin : 20h30

Diffusion : Membres du conseil de quartier, Jean Jacques LE COQ élu référent Quartier Centre

- Fabienne Vaugarny élue référente Quartier Ouest - Monsieur le Maire.

Membres du Comité	
SILOU César, élu référent	Présent
JOBERT Jean-François	Présent
LAZRAK Rachid	Absent
LAZZERINI Marine	Présente
LAZZERINI Nicolas	Excusé
LE DUC Raphael	Présent
LEROY Annick	Présente
NIAKATE Moussa	Absent
PARADIS Chantal	Excusée
WENKER Alain	Présent

## Désignation du secrétaire de séance

Jean-François JOBERT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Jean Jacques Le Coq est présent à la réunion.

Il informe les membres du Conseil du quartier Nord de la demande d'obtention de l'homologation « ville prudente » pour la commune des Clayes dans le prolongement de l'audit accidentologie « Prévention routière » réalisé au mois de mai 2024. Un retour de cette labélisation est attendu avant la fin du mois de novembre.

Mr Le Coq informe le conseil du quartier de l'installation complémentaire d'ici à deux mois de 42 caméras de surveillance dans différents endroits de la ville et notamment aux abords des écoles de la ville (Paul Eluard, René coty concernant notre quartier), place du petit Prince (Gare), avenue de Villepreux (3 caméras au niveau des commerces) .....

Le nombre total de caméras dans la ville sera ainsi porté à 180.

Le financement de ces nouvelles installations est assuré conjointement par la ville des Clayes, l'Etat et la Région IIe de France.

Il est rappelé que les caméras permettent de surveiller en direct et les images sont stockées durant 30 jours et peuvent être si nécessaire visionnées sur réquisition des autorités.

Dans le cadre du plan circulation « 30 KM / H », Mr Le Coq remet à chacun des membres du comité présents, le plan du quartier Nord de la ville avec indications de la vitesse limite autorisée actuellement en vigueur pour l'ensemble des rues (50 km/h, 30 km/h et 20 km/h aux abords des écoles)

Afin de statuer sur un éventuel passage « ville 30 KM/H », Mr Le Maire souhaite recueillir l'avis des trois conseils de quartier de la ville. S'agissant du quartier Nord, les membres présents rappellent qu'ils ont déjà émis un avis lors de la réunion du 26 mars 2024 cf. compte rendu de cette dernière dont un extrait sur ce suiet est repris ci-après :

« Les membres présents s'accordent sur la généralisation à l'ensemble des rues du quartier Nord d'une vitesse limitée à 30 Km/ à l'exception du maintien à 20 km/h aux abords des écoles et au rétablissement d'une vitesse de 50 km/h Chemin des Vignes sous réserves d'aménagements spécifiques pour la circulation à vélo compatible avec les déplacements des piétons notamment au niveau du passage du pont de chemin de fer ».

Les membres du conseil confirment l'option exprimée au mois de mars.

S'agissant de la zone 20 KM/h aux abords des écoles, il pourrait être opportun d'étudier la possibilité de limiter cette mesure aux seuls moments de périodes scolaires / créneaux horaires d'entrée et sortie des élèves.

Plusieurs sujets sont réévoqués avec M. Le Coq:

- Annick LEROY rappelle qu'en cas de pluie, une énorme flaque d'eau continue de se former à la sortie du sous terrain côté « One Nation » probablement dû à un mauvais damage lorsque les trottoirs ont été refaits,
- Problématique relative à la synchronisation des feux tricolores de la place de la Croix Blanche (point de croisement du Chemin des Vignes, de l'avenue du Docteur Roux, de l'avenue de la Croix Blanche, de la rue Simone Weil et de la rue Paul Milliez).
- Alain Wenker évoque les « rustines » effectuées sur la chaussée rue Tristan Bernard qui se dégradent rapidement,
- Relance à faire sur l'entretien des espaces verts aux abords de la gare
- Projet de construction « Apilogis » sur le site de l'ex école Maternelle « Nouveau Cottage ».
  Une réunion s'est tenue le 16 juillet dernier entre le promoteur, la mairie et des représentants des co-propriétaires de la résidence « Nouveau Cottage » mettant en exergue un bornage erroné du terrain ou doivent être édifiés les futurs logements.
  - Visiblement pas d'avancement sue ce dossier suite à cette rencontre.

Concernant la résidence « Moulin Vert » dont le bailleur est en état de faillite, un potentiel repreneur qui s'engagerait à effectuer des travaux de réhabilitation sera connu au mois de mars 2025. Actuellement les résidents sont notamment confrontés à des problèmes permanents de chauffage et d'infiltrations importantes.

- M. Silou informe le comité que le terrain à l'emplacement de l'ancienne maison du pôle gare serait dédié à l'aménagement de places de parking et que des négociations sont en cours avec la SNCF s'agissant de la maison du garde barrière afin d'intégrer cette parcelle dans le projet. Des membres du comité relèvent que ce projet est contradictoire avec la suppression de places de stationnement opérée lors du réaménagement du pôle gare.
- M. Silou indique que 180 exemplaires de l'enquête de quartier relative à la mise en sens unique de la rue du Professeur L. Bernard ont été imprimés. Après réunion (au 02/11), C. Paradis indique que la distribution a été effectué et 13 réponses enregistrées. Une étude d'impact de cette éventuelle mise en sens unique reste à faire par la mairie.

Les membres du comité du quartier demande comment pourrait être effectué un rappel aux habitants sur les incivilités et notamment les nuisances sonores au printemps et en été (tondeuses, réunions de groupes dans les jardins ....) mais également aux sorties prématurées des sacs déchets verts qui encombrent les trottoirs de nombreux jours avant leurs ramassage à la porte par la SEPUR.

Les travaux de réhabilitation de l'avenue de St Germain ont débuté et contrairement à ce qui avait été indiqué lors la réunion d'information organisée le 14 mars 2024 par la mairie, il avait été indiqué aux participants que l'ensemble des arbres de l'avenue seraient préservés. Or, on observe que trois d'entre eux ont déjà été abattu. Pour quel motif ?

Le 23 septembre 2024, l' Argos a ré ouvert ses portes au public ce dont se félicite le comité de quartier.

Dans le cadre de la politique de la ville, la municipalité a décidé de lui donner une nouvelle destination, à savoir faciliter l'accès au droit pour tous et offrir plus de services de proximité aux habitants (connaître et exercer droits et devoirs). Un Flyer concernant ces nouveaux services a été édité et remis aux membres du comité.

R. Le Duc s'étonne alors qu'il avait demandé des informations sur la future destination de la structure lors de la réunion du 2 juillet dernier (travaux des locaux en cours), il lui avait été répondu que rien n'était arrêté à ce stade.

Le compte rendu de la réunion du 2 juillet dernier n'a visiblement pas été diffusé à l'ensemble des destinataires. M. Silou doit le diffuser (à noter qu'au 14/11/2024 il n'est toujours pas disponible sur le site de la ville).

<u>Prochaine réunion du conseil du quartier Nord : Mardi 21/01/2025 (19h00) à l'Argos</u> (à confirmer par C. Silou)